Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260408-2026_41-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean-Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marc HAMONIC, Marie-Claire PIQUEMAL, Elisabeth RIO, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Antoine AUDIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON, Charlotte LEPRÊTRE

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**

Est nommée secrétaire de séance : Carine HENRY

Votants	**23**
Exprimés	**23**
Pour	**23**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° 2026-41

ADHESION CONCORDIA

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des échanges ont eu lieu en début d'année entre la commune, le CIAS de Pontivy Communauté et l'association Concordia, en vue de l'organisation d'un chantier international de jeunes, prévu du 15 au 29 juillet prochain.
Ce chantier porterait sur la restauration d'un four à pain situé à Locqueltas et mobiliserait une dizaine de jeunes participants.
Madame le Maire précise que la mise en œuvre de cette action nécessite l'adhésion de la commune à l'association Concordia, pour un montant de 100 €.
Elle indique également que ce projet engendrera des besoins en matériaux, estimés entre 500 € et 600 €, ainsi que des frais liés à l'accueil des participants et à l'organisation d'un temps de rencontre avec la population locale.
Il est par ailleurs précisé que la Région Bretagne et Pontivy Communauté participeront au financement de cette initiative à hauteur de 5 000 € chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune à l'association Concordia ;
- **Valide** la participation financière de la commune, pour un montant de 100€
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention tripartite ainsi que tout document afférent.

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER